



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 22 mai 2008
N° CERTA-2008-AVI-264

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans IBM Lotus Sametime

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-264>

Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-264
Titre	Vulnérabilité dans IBM Lotus Sametime
Date de la première version	22 mai 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité IBM #1303920
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance.

2 Systèmes affectés

IBM Lotus Sametime 7.x.

3 Résumé

Une vulnérabilité affectant *IBM Lotus Sametime* permet à un individu malveillant une exécution de code arbitraire à distance.

4 Description

Une erreur affectant le traitement d'une longue *URL* dans le service *Community Services Multiplexer (St-Mux.exe)* d'*IBM Lotus Sametime* permet à une personne malveillante d'exécuter du code arbitraire à distance.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité IBM swg21303920 du 21 mai 2008 :
<http://www-1.ibm.com/support/docview.wss?uid=swg21303920>

Gestion détaillée du document

22 mai 2008 version initiale.